

VILLE DE SALON-DE-PROVENCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



ORGANISATION DU RAPPORT

REMARQUES PRELIMINAIRES

I. PREMIERS ELEMENTS SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2020

II. LES CHOIX STRATEGIQUES POUR LE MANDAT

III. LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2026

1. En matière de fonctionnement
2. En matière d'investissement
3. Les évolutions à venir pour la prospective financière

IV. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2026

V. LES ORIENTATIONS SPECIFIQUES AU BUDGET 2021

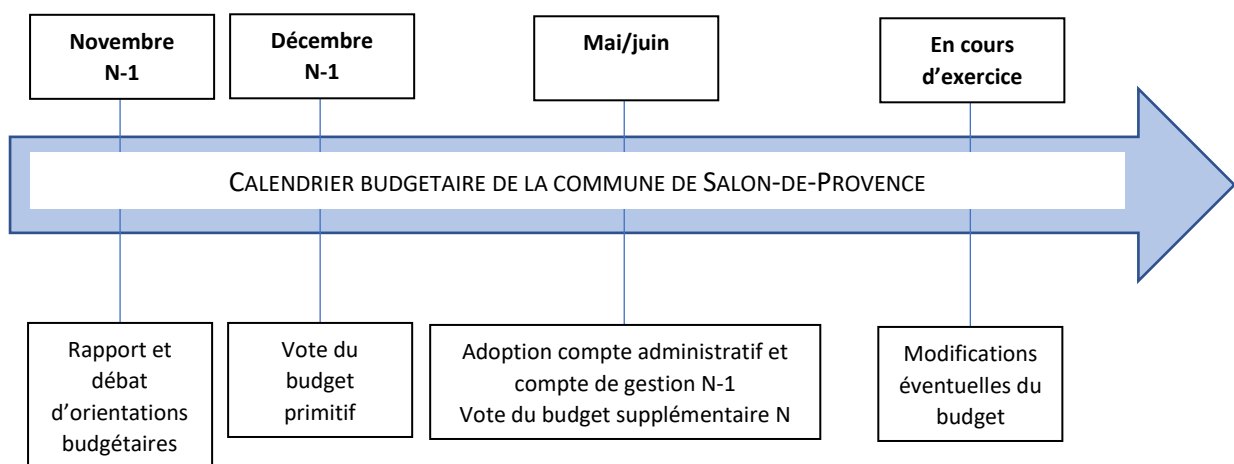
1. Structure et gestion de la dette
2. Les hypothèses retenues pour construire le projet de budget

VI. ÉLEMENTS RELATIFS AU PERSONNEL COMMUNAL

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal du 19 novembre 2020, en application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, est marqué par deux particularités.

D'abord, le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice à venir est proposé à l'examen de l'assemblée délibérante au mois de novembre alors que le débat avait lieu au mois de février les années précédentes. En effet, dès le Budget primitif 2021, l'exécutif municipal souhaite réorganiser le calendrier budgétaire de la commune. Alors que la loi permet aux collectivités territoriales d'adopter leur budget avant le 15 avril (hors exceptions), la commune se fixe désormais pour principe une adoption du Budget primitif avant le 31 décembre N-1. Cette évolution de la pratique budgétaire permettra de disposer d'un budget applicable dès le 1^{er} janvier, avec tous les choix et arbitrages stratégiques connus dès le début de l'exercice. Ce choix permet notamment de favoriser l'investissement porté par la commune. En effet, ces dernières années, en préalable du vote tardif du budget, le mois de décembre permettait le vote ou l'actualisation des crédits de paiement prévus au sein des autorisations de programme, afin de permettre une mise en œuvre de la politique d'investissement dès le début de l'année sans attendre le vote du budget primitif. Enfin, l'adoption de la nouvelle maquette budgétaire M57 pour le budget principal de la commune, avec l'application de règles nouvelles liées aux autorisations de programme, a définitivement justifié la modification du calendrier budgétaire. L'organisation applicable dès l'exercice 2021 est la suivante :



Ensuite, ce rapport d'orientations budgétaires pour 2021 est l'occasion de tracer la trajectoire financière du mandat municipal 2020-2026. Après un exercice 2020 marqué par une crise sanitaire sans précédent, dont les impacts budgétaires tant dans la préparation du budget que dans son

exécution s'avèrent majeurs, le présent rapport doit permettre de présenter les choix de l'exécutif municipal pour le mandat à venir. Si le rapport préalable à l'adoption du budget unique pour 2020 avait permis de prendre acte des grands principes de la stratégie budgétaire pour le mandat, le rapport d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif pour 2021 va permettre d'établir et de détailler, en fonction de la stratégie budgétaire et des différentes contraintes identifiées, la prospective financière pour la période 2021-2026.

Le présent rapport est conçu tel un pacte de gouvernance financière, dont le cadre devra être respecté tout au long du mandat municipal et qui servira de scénario de référence jusqu'en 2026.

I. PREMIERS ELEMENTS SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2020

Alors que l'exercice 2020 n'est pas encore achevé, des premières tendances peuvent apparaître. Grâce au travail des services municipaux en partenariat avec les services de la Direction générale des Finances publiques, le suivi de l'exécution du budget municipal ainsi qu'un exercice d'anticipation permettent d'établir les constats suivants.

L'impact de la crise sanitaire marque l'exercice 2020. Les effets de cette crise se ressentent dans l'exécution des dépenses comme des recettes. Si les recettes fiscales, ainsi que les dotations de l'État ou encore l'Attribution de compensation de la Métropole ne sont pas directement impactées cette année, les autres recettes évoluent plutôt à la baisse. Il en est ainsi des produits perçus auprès des usagers du fait de l'interruption de l'activité de certains services municipaux pendant les deux confinements. Les dépenses prévues au budget 2020 seront également marquées par un taux d'exécution inférieur aux années précédentes, conformément à la non-réalisation de certains projets. Toutefois, d'importantes dépenses ont été prises en charge par les finances communales dans le cadre de la crise (acquisition de matériel sanitaire, mise en œuvre des différents protocoles sanitaires, soutien à l'activité économique et associative...). L'effet de la crise sanitaire pour le budget communal sera évalué plus précisément lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice, mais il est d'ores et déjà à noter un impact conséquent.

Pour la section de fonctionnement, si les dépenses comme les recettes sont affectées par la crise, des évolutions contrastées apparaissent. S'agissant plus particulièrement des dépenses, le chapitre 012 retraçant les charges de personnel présente une faible augmentation conforme à ce qui était annoncé lors du vote du budget unique 2020. Sur ce point particulier, du fait de la volonté de la municipalité de maintenir la rémunération de l'ensemble des agents de la commune, quel que soit leur statut au cours du premier confinement, l'exercice donne lieu à une exécution conforme

aux prévisions initiales. Le chapitre 011 qui recense les charges à caractère général présentera un taux d'exécution inférieur aux années précédentes malgré la prise en compte de nombreuses dépenses liées à la crise sanitaire. Enfin, le chapitre 65 relatif aux charges de gestion courante est notamment affecté par un volume moins important de subventions allouées aux associations cette année du fait d'un grand nombre de projets qui ont finalement été annulés au vu des circonstances.

Pour la section d'investissement, l'objectif fixé lors de l'adoption du budget primitif 2020, à savoir le maintien d'un niveau d'investissement ambitieux malgré le contexte pour soutenir l'économie et les entreprises, semble être atteint. De nombreux chantiers de proximité ont pu être lancés à l'issue du premier confinement afin d'améliorer la qualité de vie tout en permettant une exécution rapide de ces aménagements. Pour financer l'ensemble de ces investissements, un emprunt sera conclu dans les prochaines semaines pour un montant toutefois inférieur aux prévisions budgétaires, permettant de diminuer à nouveau en 2020 l'endettement de la commune.

II. LES CHOIX STRATEGIQUES POUR LE MANDAT VALIDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Avant d'arbitrer les choix et des priorités budgétaires pour le mandat, la nouvelle majorité municipale a adopté dès le renouvellement de l'assemblée délibérante des choix stratégiques. Ils ont été officialisés lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu au cours du Conseil municipal du 25 juin 2020. **Telles qu'elles ont pu être validées, ces orientations ont servi de base de travail à la réalisation d'une prospective financière pour la période 2021-2026.**

1. Refuser l'augmentation d'impôts

Constituée comme ligne rouge pour la gestion financière de la commune, l'augmentation d'impôts est un levier que la municipalité refuse d'utiliser. Au-delà d'une conviction et d'un engagement pris devant les électeurs, il s'agit d'un choix visant à ne pas alourdir des impôts déjà élevés pour nos concitoyens. Placé en tête des choix stratégiques de la municipalité, le refus d'augmenter les impôts entraîne les trois choix stratégiques qui suivent.

2. Maîtriser l'autofinancement pour accroître la capacité d'investissement

Sans augmentation des taux d'imposition que la commune maîtrise encore, et compte tenu de l'assèchement des financements de l'État ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur la Métropole, la ville fait face à une stabilisation de ses produits de fonctionnement. Cette réalité

justifie la maîtrise des charges de fonctionnement qui doit s'imposer dans les arbitrages budgétaires. Ainsi, par une maîtrise de l'évolution de ses frais de fonctionnement, la commune peut continuer à dégager un autofinancement lui permettant d'accroître sa capacité à investir.

3. Recourir modérément à l'emprunt

Afin de ne pas alourdir le remboursement du capital qui dégraderait la structure financière de la ville, et pour ne pas reporter sur les générations à venir la charge financière des choix d'investissement, la municipalité fait le choix de recourir avec modération à l'emprunt. La contraction de nouveaux emprunts ne peut permettre que d'équilibrer le financement de certaines opérations majeures d'investissement. Chaque année, cette ressource ne peut être supérieure au remboursement en capital prévu pour l'exercice. De cette manière, le stock de dettes de la ville n'augmente plus.

4. Mobiliser des recettes extérieures

Toujours dans la volonté d'accroître ses capacités d'investissement, la municipalité s'engage par divers moyens dans la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires qui peuvent être sollicités. Cette mobilisation de recettes complémentaires nécessite un suivi actif des dispositifs proposés par les autres institutions. Elle contraint par ailleurs les arbitrages budgétaires afin que la programmation municipale des investissements soit cohérente avec les priorités des principaux financeurs.

III. LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2026

Compte tenu des grands principes de la stratégie financière détaillés précédemment, une prospective financière a pu être réalisée pour la période 2021-2026 grâce au concours des services municipaux ainsi que du cabinet RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES qui conseille la collectivité en matière de prospective. La réalisation de cette prospective financière a par ailleurs fait l'objet d'échange avec les élus chargés de délégation, ainsi qu'avec les directeurs et chefs de service municipaux. Ce travail réalisé en coordination avec tous ces acteurs assure d'une part le réalisme de la trajectoire qui a pu être projetée, ainsi que la bonne compréhension de ce travail par tous ceux qui devront se conformer aux orientations approuvées.

1. La prospective financière en matière de fonctionnement

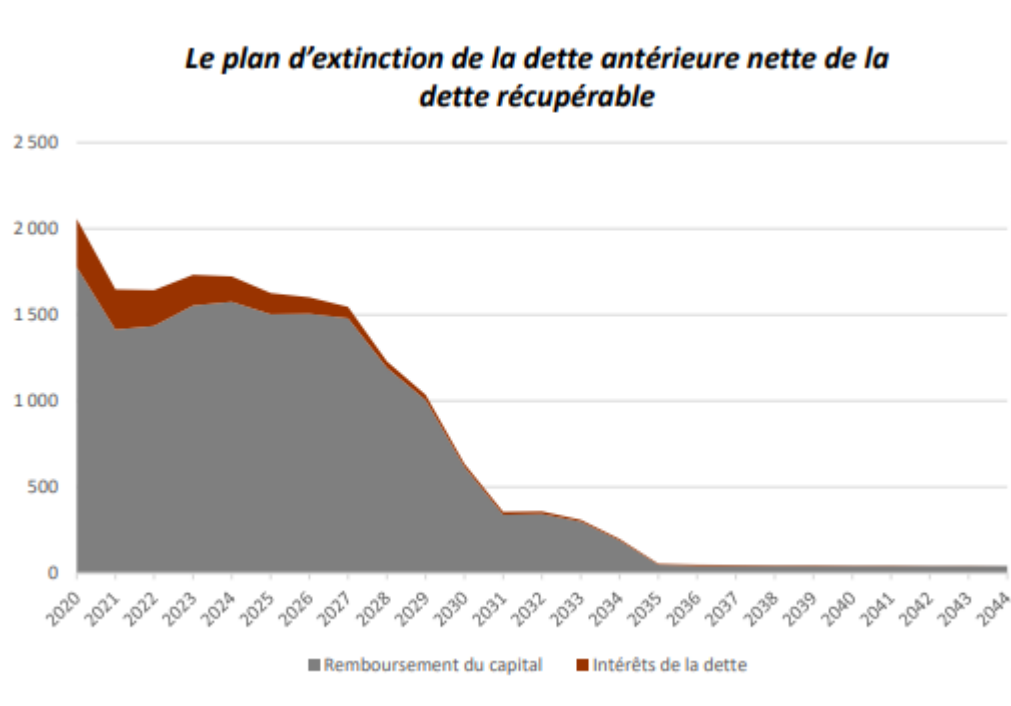
L'ensemble des hypothèses connues à ce jour (maintien des taux de fiscalité, légère érosion à venir des dotations et participations, augmentation de 1 % en moyenne des divers produits de fonctionnement) conduirait les produits de fonctionnement courant de la ville de Salon-de-Provence à croître de +0,8 %/an, soit de l'ordre de 575 k€/an (hors cas particulier de l'année 2021 en fonction du rattrapage consécutif aux effets de la crise sanitaire). On remarquera que ce taux de croissance faible serait essentiellement dû au poids des seules recettes « dynamiques » : l'assiette de la fiscalité des 3 taxes qui représente 41 % des produits de fonctionnement. Les autres produits de fonctionnement seraient figés en montant comme l'attribution de compensation (près de 30 % des recettes de la ville), ou pourraient même diminuer comme la DGF.

Montants en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	69 709	68 252	69 861	70 456	71 013	71 574	72 150	72 738
<i>Variation annuelle</i>		-1 456	1 608	595	557	562	575	589
<i>Evolution nominale annuelle</i>		-2,1%	2,4%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%

Par conséquent, afin de ne pas dégrader l'épargne nette de la collectivité et de la maintenir aux alentours de 5 millions d'€, une augmentation des charges corrélée à l'évolution des produits est privilégiée. Dès lors et sur ce point, la prospective s'établit de la manière suivante.

Montants en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de fonctionnement courant	61 344	61 651	62 883	63 475	64 073	64 678	65 288	65 904
<i>Variation annuelle</i>		308	1 231	592	598	604	610	616
<i>Evolution nominale annuelle</i>		0,5%	2,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%

Par hypothèse, les charges de fonctionnement courant de la ville de Salon-de-Provence seraient contenues à +0,9 %/an, soit environ +600 k€/an, soit une variation annuelle en montant proche de celle des produits de fonctionnement courant. Ce taux de croissance des charges de fonctionnement courant correspondrait à une évolution égale à l'inflation prévisionnelle (+1 %/an) des charges à caractère général, des charges de personnel et de la participation au CCAS et à une stabilisation en montant des subventions versées aux associations tout au long de ce mandat.



Compte tenu du profil d'extinction de sa dette antérieure, la ville de Salon-de-Provence peut, chaque année, emprunter un certain montant lui permettant *in fine* de stabiliser son annuité de dette : cet emprunt est appelé « emprunt de substitution ».

Tout emprunt supérieur à ce montant sera de nature à accroître la charge de la dette et l'obligera à dégager des marges financières pour maintenir sa solvabilité. On remarquera que cette extinction de dette est forte entre 2020 et 2021 uniquement. À partir de 2021 et ce jusqu'en 2028, la ville de Salon-de-Provence ne bénéficiera de quasiment aucune extinction d'annuité de dette.

Pour l'établissement de la prospective, il a été considéré que la dette nouvelle contractée à partir de 2020 fera l'objet d'un remboursement dans les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 1,5 %, ➤ Durée des emprunts : 15 ans ➤ Annuité constante.

2. La prospective financière en matière d'investissement

Cette prospective vise à déterminer la capacité d'investissement de la ville compte-tenu des différentes hypothèses fixées. Ces hypothèses sont les suivantes : stabilisation de l'autofinancement, pas d'augmentation des taux d'imposition, stabilisation de l'encours net de la dette. À ces hypothèses, s'ajoute l'objectif d'obtenir sur la période 2021-2026 un montant de 25 M€ de subventions auprès des partenaires institutionnels de la commune, notamment le Conseil départemental et le Conseil régional.

Montant en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de Fonctionnement	69 778	68 740	70 031	70 626	71 183	71 744	72 320	72 908
Ev° nominale Charges fct courant	-0,7%	0,3%	2,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Charges fct courant strictes	61 082	61 273	62 505	63 097	63 695	64 299	64 908	65 524
Atténuations de produits	261	378	378	378	379	379	380	380
Ch. exceptionnelles larges	254	174	170	170	170	170	170	170
Annuité de dette	2 067	2 058	1 715	1 820	2 028	2 153	2 200	2 324
Ch. de Fonctionnement larges	63 664	63 883	64 767	65 465	66 271	67 000	67 658	68 398
Epargne nette	6 114	4 857	5 263	5 161	4 912	4 744	4 662	4 510
Dép Inv. hs Capital	18 731	13 057	14 738	13 979	14 201	14 048	14 049	14 002
Emprunt	2 400	884	1 467	1 578	1 793	1 926	1 974	2 103
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Excédent brut courant	8 365	6 601	6 978	6 981	6 939	6 896	6 862	6 834
Encours net de dette(31.12)	16 660	15 767	15 767	15 767	15 767	15 767	15 767	15 767
Encours net de dette (31.12) / Ep brute	2,1	2,4	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Subventions d'invest. hors amendes	4 734	3 240	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Ch fct courant [Var]	-421	308	1 231	592	598	604	610	616
Taux Foncier bâti	30,49%	30,49%	45,54%	45,54%	45,54%	45,54%	45,54%	45,54%

Compte-tenu des contraintes et de la stratégie définie, la trajectoire financière de la commune pour la période 2021-2026 permet de dégager une capacité d'investissement de 85 millions d'€.

3. Les évolutions à venir pour la prospective financière

L'objectif retenu par l'exécutif municipal est de respecter cette trajectoire financière. Elle fixe en effet une feuille de route à l'ensemble des acteurs de la collectivité, et seul le respect des paramètres indiqués permettra d'atteindre la somme de 85 millions d'€ d'investissement sur le mandat. Le respect de la trajectoire exige des contraintes fortes :

- pour la section de fonctionnement, il s'agira de respecter strictement le cadre défini c'est-à-dire une augmentation des charges plafonnée à l'augmentation des ressources, ceci contraignant à modifier la stratégie en cas d'évolution négative des ressources ;
- Échanger rapidement avec les partenaires financiers de la collectivité pour s'assurer que le montant estimé de 25 millions d'€ de subventions à obtenir sur le mandat est réaliste et conforme aux capacités de financement de nos partenaires.

Cette trajectoire pourra être amenée à évoluer, dès lors que des paramètres initiaux seraient modifiés. Ce serait notamment le cas si des recettes telles que les dotations versées par l'État devaient être revues à la baisse comme nous pouvons le craindre eu égard aux impacts budgétaires importants de la situation actuelle, et comme la collectivité a dû le subir dans le cadre du plan de redressement des finances publiques 2013-2017.

Ainsi présentée dans le cadre de ce rapport assimilable à un véritable pacte de gouvernance financière, la trajectoire pour le mandat pourra être suivie chaque année à l'occasion du débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget. L'exposé contenu dans le présent rapport servira donc de base pour vérifier le bon déroulement de cette trajectoire, son exécution et, si nécessaire, envisager sa réactualisation.

IV. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2026

Soucieuse de respecter la trajectoire financière détaillée précédemment et d'atteindre l'objectif de 85 millions d'€ d'investissement sur la période, la municipalité présente à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires l'architecture du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Celui-ci permet de détailler l'affectation des 85 millions d'euros d'investissement selon 5 grandes catégories qui seront détaillées en Autorisations de Programme (AP).

Le détail de ces autorisations sera présenté à l'assemblée délibérante concomitamment au vote du Budget primitif 2021, et complété par la suite en fonction d'arbitrages politiques à venir.

Répartition des 85 millions d'€ prévus au titre du Plan pluriannuel d'investissement :

1. **Opérations structurantes** : 35 millions d'€
2. **Maintenance du patrimoine communal** : 30 millions d'€
3. **Acquisitions thématiques** : 8 millions d'€
4. **Acquisitions foncières** : 7 millions d'€
5. **Opération ANRU - Canourgues** : 5 millions d'€.

V. LES ORIENTATIONS SPECIFIQUES A L'EXERCICE 2021

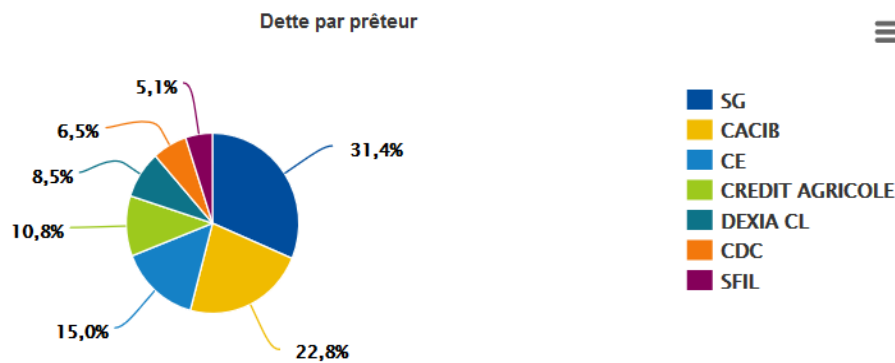
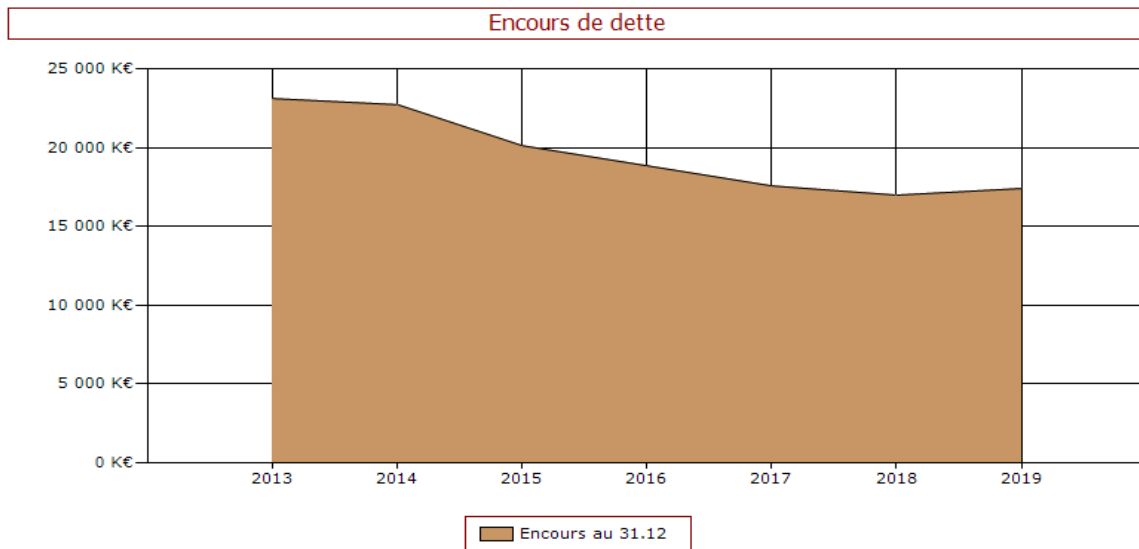
Conformément à la trajectoire précédemment détaillée, le budget primitif pour l'exercice 2021 a été préparé en tenant compte des différentes contraintes. Le présent rapport indique les principales orientations de l'exécutif municipal pour le budget 2021.

1. Structure et gestion de la dette

Pour rappel, la situation de la dette de la commune arrêtée au 31 décembre 2019 est la suivante.

La dette est classée 1A d'après la classification GISSLER.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 31.12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586	17 000	17 418
Épargne brute	5 323	7 058	7 720	7 869	6 744	7 495	7 905
ENCOURS au 31/12 / ÉPARGNE BRUTE	4,3	3,2	2,6	2,4	2,6	2,3	2,2



L'encours de dette visé à la fin de l'exercice 2021 est un encours stabilisé, conformément à la stratégie détaillée précédemment.

2. Les hypothèses retenues pour construire le budget

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, l'exécutif a fait le choix de préparer le budget de l'exercice 2021 comme s'il s'agissait d'une année normale. Par conséquent, les dépenses comme les recettes seront prévues sur des hypothèses hautes afin d'assurer la sincérité du budget en l'absence de certitudes sur le contexte de l'année à venir. Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Pour établir le projet de budget 2021, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Maintien des concours financiers de l'État (dotations) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (attribution de compensation) ;
- Maintien des taux d'imposition pour lesquels la commune dispose d'une compétence (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ;
- Évolution de la tarification conformément à l'inflation prévisionnelle en loi de Finances pour 2021 (+0,7 %) ;
- Montant des subventions versées conformément aux prévisions initiales de l'exercice 2020 (par exemple, pour les subventions versées aux associations en droit commun : 3 millions d'€) ;
- Fin de la convention de gestion conclue avec la Métropole au titre des compétences DECI au 31 décembre 2020 ;
- Niveau d'investissement inscrit au budget prévisionnel compris entre 15 et 17 millions d'€, financé à hauteur a minima de 15 % par des subventions institutionnelles.

Le projet de budget prévoira également, au titre des dépenses de personnel une augmentation conforme à la trajectoire financière, avec une structure des effectifs conforme à celle constatée au 31/12/2020.

Compte tenu de ces hypothèses, et du respect de la trajectoire précédemment fixée, les prévisions suivantes peuvent être présentées :

	2017	2018	2019	2020 (prévisionnel)	Hypothèse CA 2021
Excédent brut	6 201 000 €	7 692 000 €	8 366 000 €	6 601 000 €	→
Épargne nette	4 670 000 €	5 417 000 €	6 114 000 €	4 857 000 €	↗
Dette	17 586 000 €	17 000 000 €	17 418 000 €	17 000 000 €	→

VI. ÉLÉMENTS RELATIFS AU PERSONNEL COMMUNAL

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 *relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire*, la ville de Salon-de-Provence étant concernée par les mesures complémentaires applicables aux communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires est complété par des éléments relatifs au personnel communal.

1- STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/10/2020

1-1 Par sexe

	AU 31/12/2019		AU 31/10/2020	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	457	39,06 %	452	39,30 %
FEMME	713	60,94 %	698	60,70 %
TOTAL	1170	100 %	1150	100,00 %

La part de féminisation est légèrement inférieure à la moyenne de la FPT de 61,3 % (source chiffre rapport DGAFP 2017 sur la fonction publique).

1-2 Par catégorie de personnel et par temps de travail

	AU 31/12/2019				AU 31/10/2020			
	EFFECTIF	DONT TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	DONT TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	58	3	4	12,07 %	57	2	4	10,52 %
CATÉGORIE B	115	3	13	13,91 %	113	2	12	12,39 %
CATÉGORIE C	735	73	57	17,69 %	726	72	59	18,04 %
SANS CATÉGORIE	262	23	0	8,78 %	254	33	0	12,99 %
TOTAL	1170	102	74	15,93 %	1150	109	75	16 %

CATÉGORIE A+B+C	AU 31/12/2019	AU 31/10/2020
TEMPS COMPLET	829	819
DONT TEMPS PARTIEL	74	75
TEMPS NON COMPLET	79	76
TOTAL (TEMPS COMPLET + TEMPS NON COMPLET)	908	895

Au niveau des effectifs, la collectivité compte 1 150 agents tous statuts confondus au 31/10/2020, soit 20 agents de moins par rapport au 31/12/2019. Cela fait, notamment, suite au non-remplacement systématique des départs à la retraite des agents.

1-3 Par catégorie de personnel rémunéré

STATUTS	AU 31/12/2019		AU 31/10/2020	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGIAIRE > 28 h	789	67,44 %	779	67,74 %
CDI	28	2,39 %	27	2,35 %
CDD	90	7,69 %	91	7,91 %
CAE	36	3,08 %	49	4,26 %
CEA	1	0,09 %	0	0 %
APPRENTI	2	0,17 %	4	0,35 %
VACATAIRE ET HORAIRE	224	19,15 %	200	17,39 %
TOTAL	1170	100,00 %	1150	100 %

La structure des effectifs est semblable à l'année précédente malgré la baisse des effectifs et se décompose comme suit : 67,74 % sont des emplois permanents mensualisés, 4,26 % sont des emplois aidés de droit privé et 17,39 % sont des agents rémunérés à l'heure notamment pour des postes dans les écoles.

Si l'on détaille les 70 % d'emplois permanents, 67,74 % des agents sont des fonctionnaires, 2,35 % sont sous CDI.

Selon le rapport 2017 de la fonction publique, la moyenne nationale dans la FPT est de 77,5 % de fonctionnaires et de 70,6 % de fonctionnaires pour les trois fonctions publiques. (Source DGAFP)

2- DÉPENSES DES PERSONNELS

2-1 Masse salariale

Vigilance le compte administratif n'étant pas clôturé, il est impossible de donner des chiffres finaux, nous travaillerons sur une projection.

	CA 2019	Au 31/10/2020	Estimation au 31/12/20
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	38 477 932,77 €	31 817 970,78 €	38 983 000 €

La projection fait état d'une augmentation de la masse salariale en 2020 de 1,31 % (maximum) par rapport au CA de 2019. Cette hausse s'explique d'une part par le GVT (glissements vieillesse technicité) et par le report de l'application du PPCR en 2019 qui a été rétabli en 2020 (un peu plus de 300 K€/2020).

2-2 Heures supplémentaires et heures complémentaires

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMP	2019	TOTAL 2019	30/10/2020	TOTAL	ecarts 2020/2019
MONTANTS TITULAIRES	673 917,41 €	744 121,86 €	348 352,82 €	385 977,80 €	- 358 144,06 €
MONTANTS NON TIT	70 204,45 €		37624,98		
NB HEURES TIT	28704,55	31566,69	15227,4	17 162,12	- 14 404,57
NB HEURES NON TIT	2862,14		1934,72		

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires est en baisse évidente puisque les chiffres sont d'octobre 2020 certes, mais cela est aussi en lien avec la gestion de la crise sanitaire liée au COVID : plus de manifestations.

Le coût horaire moyen passe de 22.88 € en octobre 2020 contre 23.48 € en 2019 pour les titulaires et à 19.45 € en 2020 contre 24.53 € en 2019 ce qui est forcément aussi en lien avec la variation du nombre d'interventions de nuit et de dimanche et de l'échelon de l'agent qui effectue les heures.

2-3 Rémunération par catégories pour les fonctionnaires et les non-titulaires de droit public

Pour mémoire en 2019 :

PART DANS REMUNERATION (Au 31/12/2019)								
nb agents	920		62		115		743	
A PARTIR DE DECLARATION SOFCAP	TOUTES CAT en €	TOUTES CAT	CAT A en €	CAT A	CAT B en €	CAT B	CAT C en €	CAT C
TRAITEMENT indiciaire	1 625 716 €	82,04 %	169 293 €	74,80 %	241 750 €	80,43 %	1 212 165 €	83,58 %
IR	16 506 €	0,83 %	1 727 €	0,76 %	2 463 €	0,82 %	12 291 €	0,85 %
SFT	18 021 €	0,91 %	1 339 €	0,59 %	1 622 €	0,54 %	14 441 €	1,00 %
NBI	24 883 €	1,26 %	3 442 €	1,52 %	4 548 €	1,51 %	16 894 €	1,16 %
RI	296 271 €	14,95 %	50 444 €	22,29 %	50 119 €	16,67 %	194 478 €	13,41 %
AV EN NATURE	221 €	0,01 %	97 €	0,04 %	78 €	0,03 %	46 €	0,00 %
MONTANT REMUNERATION MOYENNE	2 153,93 €		3 650,69 €		2 613,74 €		1 951,97 €	
	1 981 617,32 €	100 %	226 342,49 €	100 %	300 580,39 €	100 %	1 450 314,63 €	100 %

AU 31/10/2020 :

PART DANS REMUNERATION (Au 31/10/2020)								
nb agents	896		57		113		726	
A PARTIR DE DECLARATION SOFCAP	TOUTES CAT en €	TOUTES CAT	CAT A en €	CAT A	CAT B en €	CAT B	CAT C en €	CAT C
TRAITEMENT indiciaire	1 616 148 €	82,14 %	169 550 €	75,51 %	241 666 €	80,06 %	1 202 425 €	83,66 %
IR	16 406 €	0,83 %	1 728 €	0,77 %	2 462 €	0,82 %	12 191 €	0,85 %
SFT	16 752 €	0,85 %	1 337 €	0,60 %	1 685 €	0,56 %	13 730 €	0,96 %
NBI	24 475 €	1,24 %	3 272 €	1,46 %	4 532 €	1,50 %	16 671 €	1,16 %
RI	293 474 €	14,92 %	48 566 €	21,63 %	51 417 €	17,03 %	192 262 €	13,38 %
AV EN NATURE	227 €	0,01 %	99 €	0,04 %	78 €	0,03 %	49 €	0,00 %
MONTANT REMUNERATION MOYENNE	2 195,85 €		3 939,53 €		2 671,15 €		1 979,79 €	
	1 967 483,09 €	100 %	224 553,24 €	100 %	301 839,56 €	100 %	1 437 328,71 €	100 %

2-4 Agents bénéficiaires de la NBI par catégorie

NBI	AU 31/12/2019			AU 31/10/2020		
	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
NB AGENTS BÉNÉFICIAIRES	31	64	296	30	65	294
MONTANT MOYEN en euros	111,02	71,06	57,07	109,06	70,43	56,97

La NBI est attribuée par décret notamment aux encadrants, au personnel exerçant des missions d'accueil à titre principal, aux agents travaillant en quartiers sensibles et à certains régisseurs.

3- DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Protocole applicable depuis le 01/01/2002 prévoit un décompte annuel de temps de travail sur une base annuelle de temps de travail de 1530 heures.